

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 23/06/2015

Secrétaire de séance : Mme FRAYSSE

Date de convocation : 15 juin 2015

Présents : Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT, POIGNET, ROUDIER,  
Mrs BERNARD, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, LE GOFF.

Absents : Mr BLADIER procuration donnée à Mr IZARD,  
Mr GONCALVEZ MOURA procuration donnée à Mr GARRIGOU,  
Mr MARIAGE procuration donnée à Mme ROUDIER.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du 19 mai 2015
- Délibération pour signature de la convention d'occupation et d'entretien du domaine public et communal dans le cadre du schéma départemental cyclable
- Délibération pour la répartition du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Délibération pour la rémunération des agents recenseurs
- Approbation devis pour marquage au sol de la traversée de Lanzac
- Questions diverses

#### **Election du secrétaire de séance**

Mme Sandrine FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

#### **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015**

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Validation de la redevance Safaraid et Sagateam

Le conseil municipal valide la proposition.

#### **Camping du Pont de Lanzac**

Ouverture du camping dimanche 28 juin ; les principaux travaux d'entretien ont été réalisés,

La licence a été prise au nom de la commune et cédée au gérant

Plusieurs groupes ont déjà réservé,

Les redevances de Safaraid et Sagateam doivent être votées pour pouvoir être versées ; Elles représentaient en 2013 : 179.00€ pour Safariad et 154.44€ pour Sagateam, leur montant est indexé sur le coût de la construction,

➔ Le versement des 2 indemnités est validé à l'unanimité.

#### **Délibération pour signature de la convention d'occupation et d'entretien du domaine public et communal dans le cadre du schéma départemental cyclable**

Le département a mis en place en 2010/2011 les boucles lotoises VTT dans le cadre de son schéma départemental cyclable, la commune a participé à ce projet en autorisant le Département à implanter de la signalétique sur son territoire et en autorisant l'entretien de ces boucles.

Une convention d'occupation et d'entretien de domaine public et privé de la commune doit être signée, les boucles sont entretenues tous les 2 ans avant la saison touristique.

→ Le vote est organisé, à l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention.

### **Délibération pour la répartition du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

La création de CAUVALDOR a permis d'accroître l'enveloppe du fond de péréquation (922 556€ en 2015), cette somme se répartit entre le budget communautaire et les communes membres ; cette somme peut être, par dérogation, affectée à CAUVALDOR qui pourra ensuite la restituer aux communes sous forme de fond de concours en soutien à leurs projets d'investissements.

L'année dernière avait ainsi été soutenu le projet d'achat des bâtiments de la gare pour la création de pôle emploi.

Les critères d'éligibilité des projets sont les suivants :

- Seuil de la dépense subventionnable : entre 10 000€ et 250 000€
- % de subvention : 20% avec un plafond de 50 000€
- Un projet/an à tour de rôle (pour les années suivantes, une priorité sera accordée aux collectivités déposant un dossier pour la 1<sup>ère</sup> fois)

→ Le vote est organisé, l'ensemble du conseil municipal valide la signature de la délibération permettant de déroger au droit commun en autorisant le versement de l'ensemble du FPIC à la communauté des communes.

### **Délibération pour la rémunération des agents recenseurs**

La dotation forfaitaire est déterminée en fonction de la population enregistrée au 1<sup>er</sup> juillet 2015, elle est fonction d'un temps par feuille d'enregistrement, en 2010 cette dotation s'élevait à 1 365€ pour la commune de Lanzac.

→ Le vote est organisé, la rémunération forfaitaire est validée à l'unanimité.

### **Approbation devis pour marquage au sol de la traversée de Lanzac**

Le marquage de la traversée du bourg entre panneaux est à la charge de la commune, une société spécialisée a été consultée, son devis est de 1 778.54€ HT

→ Le vote est organisé, le devis de la sté Modern' Signalisation est accepté à l'unanimité.

### **Questions Diverses**

- 1- Mardi 7 juillet aura lieu à Lachapelle Auzac, le tirage au sort pour les jurés d'assises, Mr GARRIGOU y représentera la commune.
- 2- SMPVD : pour le 3 juillet doivent être remis les dossiers de projets de subvention pour l'obtention de subventions de la région, sont envisagés les projets suivants :
  - a) Aménagement de la grange Bonnet
  - b) Réaménagement de l'école
  - c) Aménagement de la traversée du bourg et de la place
  - d) Travaux d'accessibilité (Alouette)
- 3- Communauté des communes, sont à l'étude :
  - a) L'harmonisation des frais de scolarité
  - b) La faisabilité d'installer à Lanzac le centre de loisirs sous réserve de la prise en charge des coûts de transports par la communauté des communes ou le département.
  - c) Des entrées pour le centre aqua récréatif de Gramat ont été offertes à chaque commune ; pour Lanzac, elles sont au nombre de 13, elles seront offertes aux enfants de l'école.

4- Fête de l'école le 3/07, spectacle de fin d'année et repas offert par les parents d'élèves.

5- Les associations :

a) Les papillons : 10/07 présentation des nouveaux joueurs et du nouveau bureau

b) Les parents d'élèves : bilan positif du vide grenier.

6- Organisation du 14 juillet avec marche le matin au profit de la ligue contre le cancer, cérémonie au monument aux morts et repas républicain avec grillades offertes par la municipalité et animé par Mario.

Fin de séance 22h45